

## Note de Heinrich von Brentano à Kveder (Bonn, 19 octobre 1957)

**Légende:** Le 19 octobre 1957, Heinrich von Brentano, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne (RFA), adresse à l'ambassadeur la République populaire de Yougoslavie à Bonn, Kveder, une note lui annonçant la fin des relations diplomatiques entre les deux pays.

**Source:** Bulletin de l'Office de Presse et d'Information du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. 23.10.1957, n° 42. Bonn: Office de Presse et d'Information du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. "La République fédérale rompt ses relations diplomatiques avec la Yougoslavie", p. 1-2.

**Copyright:** (c) Office de presse et d'information du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne **URL:** http://www.cvce.eu/obj/note\_de\_heinrich\_von\_brentano\_a\_kveder\_bonn\_19\_octobre\_1957-fr-5702d2a9-c361-49b6-98f4-d38031396615.html

1/3

Date de dernière mise à jour: 03/07/2015

03/07/2015



## Note de Heinrich von Brentano à Kveder (Bonn, 19 octobre 1957)

Comme le Gouvernement de la République populaire fédérative yougoslave a fait connaître le 14 octobre à Bonn, par votre organe, Monsieur l'Ambassadeur, et dans un communiqué officiel du 15 octobre, sa décision d'entrer en relations diplomatiques avec la soi-disant «République démocratique allemande», le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a l'honneur de faire savoir ce qui suit au Gouvernement yougoslave:

Le Gouvernement fédéral a toujours laissé hors de doute qu'il doit considérer comme un acte inamical et contraire aux intérêts vitaux du peuple allemand que des gouvernements avec lesquels le Gouvernement fédéral entretient lui-même des relations diplomatiques, entrent en relations diplomatiques avec le Gouvernement de l'Allemagne centrale, qui ne possède aucune sorte de légitimation démocratique. Il n'a pas davantage laissé dans le doute qu'une telle démarche entraînerait inévitablement une révision des rapports réciproques par le Gouvernement fédéral.

Le Gouvernement yougoslave n'ignore pas les motifs de cette attitude. Le Gouvernement fédéral n'a négligé aucune occasion de les faire connaître et de les commenter publiquement. C'est ce qui a été fait avec une insistance particulière à l'égard du Gouvernement yougoslave à la suite du discours du Président Tito au Stade Dynamo à Moscou le 19 juin 1956 ainsi que lors des négociations au sujet du traité sur la coopération économique en février et mars 1956. Avec une gravité particulière le Gouvernement fédéral a fait exposer son point de vue de principe par son ambassadeur pendant la visite à Belgrade du premier secrétaire du Comité central du Parti ouvrier unifié polonais, et spécialement après la publication du communiqué du 16 septembre 1957. Le chargé d'affaires yougoslave a été à diverses reprises informé dans le même sens.

Le Gouvernement yougoslave ne pouvait donc douter que sa décision de nouer des relations diplomatiques avec la soi-disant République démocratique allemande aurait pour suite la fin de ses relations diplomatiques avec la République fédérale d'Allemagne. De fait, Monsieur l'Ambassadeur, dans votre entretien avec le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, le 14 octobre 1957 à Bonn, vous avez confirmé - explicitement - que le Gouvernement yougoslave s'attend à cette conséquence.

Le Gouvernement fédéral regrette très profondément que le Gouvernement yougoslave se soit manifestement décidé à s'accommoder de cette situation. Depuis des années le Gouvernement fédéral s'est employé à établir de bons rapports entre les deux pays. En envoyant à Belgrade feu l'ambassadeur Pfleiderer, qui avait particulièrement à cœur d'atteindre ce but, il avait donné de sa bonne volonté une preuve évidente, qui a été alors appréciée et reconnue comme telle par des personnalités dirigeantes du Gouvernement yougoslave. Il a, pour atteindre ce but, fait de grands efforts, comme le prouve entre autres le traité du 10 mars 1956 sur la coopération économique. Ces efforts ont été faits, comme le Gouvernement yougoslave le savait, dans l'attente que la politique extérieure yougoslave respecterait le droit du peuple allemand d'être représenté exclusivement par le gouvernement, librement élu, de la République fédérale d'Allemagne et de réaliser, par les voies de la démocratie et par la libre décision du peuple quant à son propre destin, l'unification politique de l'Allemagne.

Le Gouvernement yougoslave a cru devoir, sous une forme particulièrement brusque, se mettre en travers des intentions du Gouvernement fédéral et de son ambassadeur. Non seulement, au mépris de la volonté du peuple allemand de rétablir son unité politique, il a noué des relations politiques avec la soi-disant République démocratique allemande, mais outre cela il a motivé expressément cette démarche en se prononçant en faveur d'une politique selon laquelle la réunification pacifique de l'Allemagne n'est possible que par un rapprochement et par des négociations entre deux prétendus Etats allemands coexistants. Le Gouvernement yougoslave adhère ainsi à une politique qui rend impossible le rétablissement de l'unité politique allemande par les voies démocratiques et sur la base d'une Constitution fondée sur la liberté. Cette politique n'ouvre pas, comme le prétend le Gouvernement yougoslave, la voie démocratique vers la solution du problème de la réunification. Elle lèse plutôt le droit démocratique fondamental qu'a chaque peuple de décider lui-même de son régime intérieur et de son attitude dans la politique étrangère par l'intermédiaire d'une représentation du peuple librement élue et d'un gouvernement responsable devant le parlement.

2 / 3 03/07/2015



Le Gouvernement fédéral ne peut reconnaître comme fondé aucun des points de vue allégués pour justifier cette démarche.

Il n'est pas exact que le fait d'entretenir des relations diplomatiques, tant avec la République fédérale qu'avec un deuxième Etat allemand qui est censé exister, soit une conséquence de la politique de non-adhésion aux grands blocs de puissances pratiquée par la Yougoslavie. C'est le contraire qui est vrai. A l'exception de quelques rares Etats, qui forment l'un des grands blocs de puissances, presque tous les autres Etats du monde n'entretiennent de relations diplomatiques qu'avec la République fédérale d'Allemagne, et non avec la soi-disant « République démocratique allemande ». Tel est précisément le cas aussi pour les Etats qui se sont délibérément tenus à l'écart des grands systèmes d'alliances mondiaux. Par la décision qu'il vient de prendre, le Gouvernement yougoslave se range sans équivoque du côté du premier de ces groupes d'Etats et s'identifie avec une politique à l'égard du peuple allemand, qui n'est pratiquée que par les membres de ce groupe d'Etats.

Il n'est pas non plus exact que la démarche faite par le Gouvernement yougoslave soit conforme au principe de la non-immixtion dans les affaires internes d'un autre peuple. Ici encore c'est le contraire qui est vrai. L'existence de la soi-disant République démocratique allemande est, comme tout le monde le sait, le résultat de l'immixtion incessante d'une puissance étrangère dans des affaires internes de l'Allemagne. Sans cette constante ingérence il n'y aurait ni la soi-disant République démocratique allemande, ni le problème de la réunification de l'Allemagne. Celui qui reconnaît la soi-disant République démocratique allemande comme un Etat, s'associe à cette politique d'immixtion, qui est en contradiction avec les principes sanctionnés dans la Charte des Nations Unies.

Egalement inexacte enfin est l'opinion soutenue par le Gouvernement yougoslave, que la démarche qu'il a faite est propre à contribuer à l'amélioration des relations internationales et à l'atténuation des tensions entre l'Est et l'Ouest. Ce but, auquel tend aussi le Gouvernement fédéral, nous ne sommes nullement plus près de l'atteindre du fait que le Gouvernement de la République fédérative populaire yougoslave reconnaît la division de l'Allemagne ressentie comme intolérable par le peuple allemand tout entier. Au surplus, la décision du Gouvernement yougoslave contribue à rendre plus difficile la détente que le Gouvernement fédéral souhaite sincèrement dans ses rapports avec les Etats de l'Europe de l'Est. Cependant le Gouvernement fédéral tient à affirmer que, sans égard à la situation créée par la démarche yougoslave, il poursuivra ces efforts et ne se laissera pas entraver dans ses décisions par le nouvel état de choses.

Dans cette situation créée par la décision unilatérale du Gouvernement yougoslave, le Gouvernement fédéral se voit obligé de mettre fin aux relations diplomatiques entre la République fédérale d'Allemagne et la République fédérative populaire yougoslave.

3/3

03/07/2015